

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | En exercice : 59 Présents à la séance : 45 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 04/04/2024 |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 18/04/2024 |

OBJET :

**Zone d'activités de Gandière - Cession de plusieurs parcelles foncières à la société
COGEPART**

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, M. Benjamin CORTESE procuration à Mme Annie LEDIEU, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Claude BOUTRON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Thierry PLETAN, M. Cédryc AUGUSTE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre PHILIP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 30 juin 2022, votre assemblée s'est prononcée favorablement pour vendre à l'entreprise de messagerie Disticolis, les lots n° 14, 15, 22 et 26 de la zone d'activités de Gandière.

Depuis, la société DISTRICOLIS a été absorbée par la société COGEPART, qui la détient désormais à 100%.

La société COGEPART a fait connaître à la communauté d'agglomération, son intention de poursuivre son implantation sur la zone de Gandière, sur une superficie toutefois plus réduite, constituée par les lots 14 et 15, d'une contenance totale d'environ 8993 m², conformément au plan annexé.

Vu l'avis des Domaines en date du 16/11/2023, la Communauté d'agglomération envisage donc de procéder à ces cessions au prix de 62€ HT le m², au profit de la société COGEPART, représentée par Monsieur Jérôme DOR, ou de toutes autres personnes physiques ou morales que la société pourrait substituer dans ses droits.

Ces lots feront l'objet d'un document d'arpentage afin de définir la superficie précise des lots.

Le preneur devra verser 10% du prix à la signature de la promesse de vente et le solde à la signature de l'acte authentique.

Enfin, Il est précisé que la Communauté d'agglomération qui doit préalablement à cette vente, être pleinement propriétaire des parcelles foncières, les a déjà acquises auprès de la commune de La Saulce par acte administratif à la suite de la délibération du 30 juin 2022.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement économique, Finances et Ressources humaines, réunie le 3 avril 2024 :

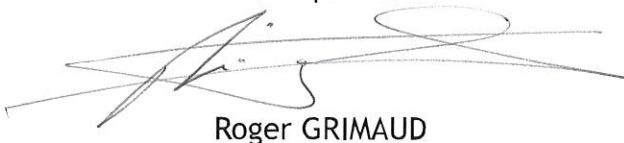
Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, à signer, avec l'acquéreur indiqué ci-dessus ou avec toute autre personne physique ou morale que ce dernier pourrait substituer dans ses droits, la promesse de vente ainsi qu'ultérieurement l'acte authentique de vente des lots au prix et conditions relatés supra ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des formalités administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 54

Le Vice-président



Roger GRIMAUD

Le Secrétaire de Séance



Pierre PHILIP

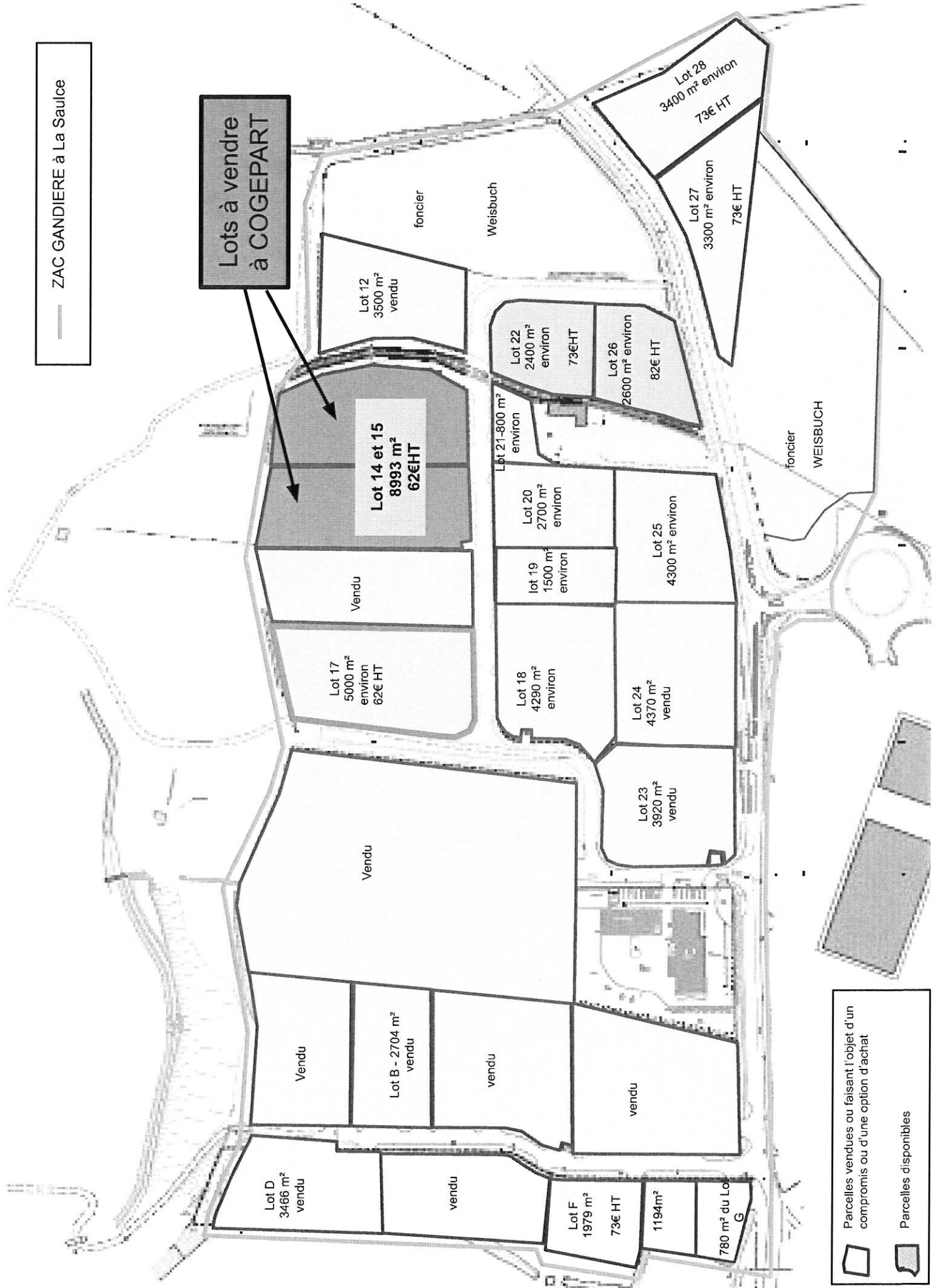
Transmis en Préfecture le : 21 AVR 2024

Affiché ou publié le : 21 AVR 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

ZAC GANDIERE à La Saulce

**Lots à vendre
à COGEPART**



Parcelles vendues ou faisant l'objet d'un
compromis ou d'une option d'achat

Parcelles disponibles



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

AVIGNON, le 16/11/2023

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE VAUCLUSE**
CONSEIL AUX DÉCIDEURS PUBLICS ET AFFAIRES DOMANIALES
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
CITÉ ADMINISTRATIVE
AVENUE DU 7^{ÈME} GÉNIE
BP 31091
84097 AVIGNON CEDEX 9
Téléphone : 04 90 80 41 45
Mél. : ddfip84.pole-evaluation @dgfip.finances.gouv.fr
Affaire suivie par : Christel MORAND
christele.morand@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04.90.80.41.36
Portable : 06.34.25.64.78
Réf. DS : 14 28 03 77
Réf. OSE : 2023-05162-87 947

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

À

M. LE PRÉSIDENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP TALLARD
DURANCE

Objet : Prorogation de la validité d'un avis domanial (Réf. DS 101 083 61 – OSE 2022-05162-74 123).

Le 07/11/2022, un avis dont les références figurent en objet, a été rendu concernant la valeur vénale d'un terrain à bâtir cadastré A 19 à A 625 sis LA GANDIÈRE à LA SAULCE.

La valeur vénale de ce bien a été fixée à

- Lot B : 40€/m²) pour une durée de validité de l'avis de 12 mois, soit jusqu'au 07/11/2023,
- autres lots : 45 à 65€/m² pour une durée de validité de l'avis de 18 mois, soit jusqu'au 07/11/2023.

L'avis est prorogé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 16/11/2024 aux valeurs initiales

- de **40€/m²** pour le lot B,
- entre **45 et 65€/m²** pour les autres lots.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques de Vaucluse, par délégation,
L'Inspecteur Des Finances Publiques
Évaluateur

CHRISTEL MORAND